

## **Projet local d'évaluation du collège Marie-Amélie Le Fur de COUBERT** **Année scolaire 2026-2027**

adopté en conseil pédagogique du 14 avril 2026  
présenté en conseil d'administration du 18 mai 2026

### **Références réglementaires :**

- *Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et les concours publics.*
- *Art. L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle portant sur le plagiat.*
- *Art. L.912-1-1 du Code de l'éducation portant sur la liberté pédagogique des enseignants.*
- *Art. D351-27 à D351-32 du Code de l'éducation portant sur l'aménagement des examens.*
- *Art. D334-25 du Code de l'éducation portant sur les sanctions disciplinaires en cas de fraude ou de tentative de fraude.*
- *Art. L.511-1 du Code de l'éducation portant sur l'obligation d'assiduité.*
- *Circulaire n°2011-111 du 01 août 2011 relative à l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté, mesures de prévention et alternatives aux sanctions.*
- *Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.*
- *Note de service du 15 mars 2024 relative aux mesures du Choc des savoirs, une nouvelle ambition pour le collège publiée au Bulletin officiel spécial n°2 du 18 mars 2024.*
- *Arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet.*
- *Note de service du 02 septembre 2025 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet à compter de la session 2026 publiée au Bulletin officiel n°33 du 04 septembre 2025.*
- *Règlement intérieur du collège Marie-Amélie Le Fur de Coubert*

### **Préambule :**

Le projet local d'évaluation vise à harmoniser les modalités de mise en œuvre des évaluations des élèves et à garantir la valeur certificative des notes et moyennes qui en résultent.

Ce projet collectif d'évaluation, débattu en conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration, a pour but de rendre visible et explicite la réflexion et la liberté pédagogique de l'équipe enseignante sur l'acte de l'évaluation. Partagé avec les élèves et leurs familles, il permet notamment d'offrir un cadre commun sécurisant pour tous qui repose sur trois principes :

- **La transparence** rend les critères, les objectifs et les méthodes claires et accessibles pour tous. Elle permet aux élèves de s'approprier les attendus, leurs réussites et leurs marges de progrès et aux familles de suivre le parcours et les apprentissages de leur enfant.
- **La représentativité** des résultats obtenus par l'élève est conditionnée par sa présence aux évaluations. Ses notes reflètent ainsi réellement le niveau d'acquisition des connaissances et compétences.
- **L'équité** garantit que chaque élève soit évalué dans des conditions justes, en offrant à chacun les mêmes opportunités de démontrer ses compétences.

### **1. Spécificités classes de 3<sup>e</sup>**

Dans le cadre réglementaire rappelé, les résultats des élèves sont pris en compte pour le DNB et la poursuite d'étude post 3<sup>ème</sup> de la manière suivante :

- Notes prises en compte pour le DNB : 60 % pour les épreuves terminales et 40 % pour le contrôle continu, avec intégration des options.
- Notes prises en compte dans Affelnet post 3<sup>ème</sup> : les moyennes des enseignements renseignés dans les bulletins scolaires conformément au livret scolaire.

## **2. Principes et modalités d'évaluation**

### **Plusieurs formats d'évaluations sont possibles :**

Évaluation diagnostique : réalisée en début de séquence, l'évaluation diagnostique vise à identifier les acquis et difficultés des élèves, à repérer les représentations initiales. Cette évaluation peut prendre des formes différentes : QCM rapide, sondage en ligne, courte production écrite/orale. Cette évaluation est traditionnellement non notée ou associée à un coefficient 0 : elle permet de différencier et d'adapter sa pédagogie en adaptant les exercices et sa progression au niveau de maîtrise initiale des élèves.

Évaluation formative : réalisée pendant la séquence, l'évaluation formative est une façon, parmi d'autres, d'accompagner les apprentissages, de guider la progression, de vérifier l'appropriation progressive des notions. Ces évaluations permettent de donner un retour personnalisé et explicite à chaque élève afin de préparer l'évaluation sommative. Elle peut prendre la forme d'exercices d'entraînement, de questionnaires, d'exposés courts, de rédactions partielles et guidées, de devoirs à la maison... Elle peut être non notée avec appréciation, avoir un coefficient 0 ou un coefficient faible.

Évaluation sommative : réalisée en fin de séquence, l'évaluation sommative est une évaluation qui permet aux enseignants de mesurer les acquis des élèves et de certifier leurs compétences. Elle évalue la maîtrise globale des compétences et connaissances sur des portions plus ou moins importantes des programmes. Les devoirs surveillés en classe ou les épreuves orales, les travaux de groupes, sont des exemples d'évaluations sommatives auxquelles un coefficient significatif est attribué (2 par exemple). Selon leurs importances, les évaluations sommatives périodiques bénéficient des coefficients les plus forts et prennent une place prépondérante dans les moyennes périodiques des élèves.

### **Construction de la moyenne**

- Une moyenne doit être construite à partir d'une pluralité de notes.
- Au minimum 3 notes par trimestre sont exigées, sauf exceptions (EPS, EMC, arts plastiques, musique, ULIS, ou absence prolongée et non remplacée d'un enseignant ou cas exceptionnel).
- La notation doit strictement évaluer le niveau de l'élève et ne peut sanctionner un comportement (circulaire n° 2011-111 du 1er août 2011).

## **3. Prise en compte des situations particulières**

Les élèves à besoins particuliers (PPS, PAP, PPRE) bénéficient d'aménagements.

L'adaptation peut prendre des formes variées et ne concerne pas nécessairement un changement du sujet / support proposé : un temps supplémentaire, une explicitation des consignes, un exemple donné pour expliquer un exercice, un allègement des consignes... Il appartient à l'enseignant (professionnel de sa matière et de la pédagogie) de juger de l'aide la plus appropriée à donner à l'élève pour tenir compte de son besoin et lui permettre de progresser comme les autres.

## **4. Gestion des cas d'absence et non « représentativité » de la moyenne**

### **Cas d'absence à une évaluation**

- Dès son retour en cours, l'élève peut être amené à rattraper l'évaluation.
- Si l'absence rend la moyenne non représentative, le professeur peut mettre en place une épreuve complémentaire.
- Le professeur reste seul juge de l'épreuve de rattrapage, sans demande possible des familles pour en exiger l'organisation.

### **Cas d'un élève avec une seule note ou sans note**

- Une évaluation de remplacement peut être organisée.
- Si l'élève est absent de cette épreuve de remplacement sans justificatif valable, la note de zéro est attribuée.

### **Attribution de la note zéro**

La note zéro peut être attribuée pour :

- Un travail rendu objectivement nul,
- Un devoir non remis sans excuse valable,
- Une copie blanche.

### **Bulletin trimestriel**

- Les bulletins comportent la moyenne générale par discipline.
- Les notes du brevet blanc comptent dans la moyenne de chaque matière.

## 5. Spécificités propres aux élèves de SEGPA

### A. Grille d'Évaluation : Champ Professionnel ERE

Exemple d'activité : Préparation d'un sol et plantation de végétaux.

Compétences Visées (Référentiel)	Indicateurs de réussite (L'élève est capable de...)	Non Acquis	En cours	Acquis	Dépassé
S'équiper et se protéger	Choisir et porter ses EPI (gants, chaussures, gilet).				
Organiser son poste	Identifier et préparer les outils nécessaires (bêche, transplantoir).				
Réaliser le geste technique	Creuser un trou adapté au pot, positionner le végétal, tasser.				
Respecter le vivant	Manipuler les plants avec soin sans blesser les racines.				
Remettre en état	Nettoyer les outils et ranger la zone de travail.				

**Adaptation SEGPA :** Utiliser des **pictogrammes** pour chaque ligne (un gant pour les EPI, une plante pour le geste) afin de faciliter la lecture en autonomie par l'élève.

### B. Grille d'Évaluation : Champ Professionnel HAS

Exemple d'activité : Préparation d'une collation ou entretien des locaux.

Compétences Visées (Référentiel)	Indicateurs de réussite (L'élève est capable de...)	Non Acquis	En cours	Acquis	Dépassé
Hygiène Corporelle	Lavage des mains rigoureux, tenue professionnelle propre.				
Marche en avant	Respecter l'ordre des tâches pour éviter les contaminations.				
Utilisation des produits	Lire et respecter les dosages (pictogrammes de sécurité).				
Technique d'entretien	Balayage humide ou nettoyage de surface sans oublier.				
Communication	Rendre compte oralement de la fin de sa tâche.				

### C. Modalités d'Aménagement Spécifiques aux Ateliers

Pour que ces grilles soient réellement inclusives, voici comment les intégrer au Plan Local d'Évaluation :

- **L'Évaluation "Flash" (Formative) :** L'enseignant circule avec ces grilles sur tablette ou papier. Il tamponne ou coche une case "en direct" dès qu'il observe un geste maîtrisé. Cela valorise l'élève immédiatement.
- **La Double Validation :** \* *Auto-évaluation* : L'élève coche ce qu'il pense avoir réussi.
  - *Validation PLP* : L'enseignant valide en dessous. L'écart permet d'engager un dialogue pédagogique.
- **Adaptations pour l'écrit :** En fin de séance, si un compte-rendu est demandé, proposer une **dictée à l'adulte** ou un **schéma fléché** plutôt qu'une rédaction longue.
- **Le Droit à l'Essai :** En atelier, une compétence peut être validée "à blanc" plusieurs fois avant d'être actée officiellement dans le livret de compétences.

## 6. Grille d'évaluation de l'épreuve orale du DNB

Compétences évaluées	Exigences	Niveau de maîtrise			
		Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très bien
<b>Partie 1 – Maîtrise de l'expression orale</b>					
<i>S'exprimer à l'oral en français</i>	J'ai adopté une posture adaptée à une présentation orale, en me tenant droit et en me tournant face au jury. J'ai interagi de façon correcte et respectueuse avec le jury.				
	J'ai parlé fort et distinctement, à une vitesse convenable, en faisant attention à mon articulation et mon intonation. J'ai su me détacher de mes notes et de mon support.				
	J'ai su m'exprimer dans un français correct : j'ai formulé des phrases claires, bien construites et compréhensibles.				
	J'ai respecté mon temps de parole (5 minutes).				
	J'ai répondu aux questions posées par le jury avec fluidité et de façon pertinente, en argumentant.				
				Total des points de la partie 1 : /8pts	
<b>Partie 2 – Maîtrise du sujet présenté</b>					
<i>Formuler une problématique</i>	J'énonce ma problématique et j'y réponds.				
<i>Organiser son travail</i>	J'ai organisé ma présentation de façon cohérente avec plusieurs parties (introduction, développement, conclusion) selon ma problématique.				
<i>S'engager dans la construction d'un projet</i>	J'ai présenté les objectifs du projet et la démarche mise en œuvre.				
	Je maîtrise correctement les connaissances liées au sujet.				
<i>Exercer son esprit critique</i>	J'ai analysé mon travail et ma pratique de façon critique : j'ai identifié mes réussites et mes difficultés dans le projet, j'ai exprimé mes opinions, mon ressenti, mon implication.				
				Total des points de la partie 2 : /12pts	
<i>S'exprimer dans une autre langue</i>	J'ai réalisé une partie de ma présentation dans une langue vivante étrangère que j'étudie dans mon établissement et je réponds à une question au moins lors de l'entretien.				
<i>Utiliser des outils numériques</i>	J'ai utilisé un support numérique de manière pertinente.				
<b>Bilan de la présentation</b>	<u>Observations :</u>	<b>Note :</b>			/20